

il devint conseiller de préfecture, et lors de la démission de M. de Marcillac, en 1843, il fut nommé par le ministre des affaires étrangères, pendant lequel il eut avec Bugeaud d'utiles relations, il se signala par divers rapports sur les crédits de l'Algérie. Il fut choisi pour secrétaire de la commission du budget, puis nommé en 1846 directeur du contentieux au ministère de la guerre, et sous-directeur d'Etat au même département. On le désigna alors pour le ministère des affaires d'Algérie, projeté par M. Guizot.

Retourné en 1848 dans la vie privée, M. Magne fut nommé en novembre 1849, sous-secrétaire d'Etat aux finances, et reçut, dans la combinaison du 10 avril 1851, le portefeuille des travaux publics, qu'il garda jusqu'au 26 octobre. Rappelé au même ministère le 1^{er} décembre de la même année, il se démit la veille même du coup d'Etat, mais il reprit son portefeuille cinq mois après. En 1854, il passa au ministère des finances qu'il ne quitta qu'en novembre 1860. Il eut pour successeur M. de Forcade La Roquette et devint, avec M. Billault, l'un des deux premiers ministres sans portefeuille.

M. Magne a été nommé conseiller d'Etat, avec le titre de président de la section des travaux publics, en janvier 1852, puis sénateur le 31 décembre suivant. Commandeur de la Légion d'honneur depuis le 29 octobre 1851, il a été fait depuis grand-officier et enfin grand' croix (4 août 1854). — Député de la Dordogne.

M. DESEILLIGNY (Pierre), ministre des travaux publics.
C'est le plus jeune des membres du nouveau cabinet. M. Alfred-Pierre Desseigny, est né à Paris le 9 mai 1828. Son père a été de 1830 à 1845 proviseur du collège Louis-le-Grand. Gendre de M. Schueider, libre-échangiste depuis le berceau, il a énergiquement lutté contre les idées de M. Thiers à propos des matières premières.

M. Desseigny est un homme de grand mérite; ses services comme directeur du Creusot ont été appréciés. Il lui ont valu, il y a dix ans, la croix de chevalier de la Légion d'honneur. Son dévouement envers les classes laborieuses lui a inspiré un ouvrage sur l'influence de l'éducation, sur la moralité et le bien-être des ouvriers qui a reçu une récompense de l'Académie des sciences morales et politiques. — Député de l'Aveyron.

M. ERNOUL (Edmond), ministre de la justice.
Encore un jeune ministre, député de la Vienne. — Né à Loudun le 5 août 1827. Professeur de droit distingué, ancien procureur général, il a la main ferme, le jugement solide, une grande volonté et beaucoup de sens politique.

Il compte parmi les membres dévoués à la monarchie légitime. Représentant actif des idées religieuses, fait partie de la réunion des Réservoirs et est commandeur de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand.

M. DE LA BOUILLERIE, ministre du commerce.
M. Joseph de la Bouillèrie, est né à Paris, le 26 mars 1822. Il est fils de M. Alphonse de la Bouillèrie, intendant du trésor de la couronne du roi Charles X, et neveu de M. le comte de la Bouillèrie, ancien ministre de la maison du roi.

Il est fait connaître par des études approfondies sur le budget; il manie la parole avec une grande facilité et se fait écouter sur les questions les plus ingrates. — Député de Maine-et-Loire.

M. BATHIE (Arseme), ministre de l'instruction publique.
Né le 31 mai 1826, à Seissan (Gers). Il fit de brillantes études à l'école de droit et fut reçu docteur en 1849, puis auditeur au Conseil d'Etat qu'il a quitté après le 2 décembre. Il obtint au concours le titre d'agrégé des écoles de droit et fut attaché comme professeur à la Faculté de Toulouse. Il fut appelé au même titre à la Faculté de Paris, en 1857, et il professa le droit administratif et l'économie politique.

Ce savant professeur a publié d'excellents travaux, pour lesquels l'Académie des sciences morales et politiques lui a décerné des récompenses.

Sa réputation de juriste éminent lui valut l'honneur de faire partie des quinze membres élus par l'Assemblée de Bordeaux, pour accompagner à Versailles MM. Thiers et Jules Favre, lors de la négociation ouverte au sujet de la paix.

M. Bathie est chevalier de la Légion d'Honneur. — Député du Gers.

M. DE CISEY, ministre de la guerre.
C'est un homme énergique, à la figure bienveillante. Il n'est timide qu'à la tribune. Admirable soldat, il a merveilleusement fait son devoir pendant la dernière guerre. On ne fait plus l'éloge de M. de Cisey.

Comme orateur, il est encore plus merveilleux. Il ne parle pas, il exécute. Pas de phrases, trois mots, le sujet, le verbe et complément.

Un homme qui en dit si peu doit avoir raison. — Député d'Ille-et-Vilaine.

M. DE DOMPERRE D'HORNOY (Charles-Marius-Albert), ministre de la marine.
Homme bienveillant, doux, au visage énergique et décidé.

Né le 24 février 1816. — Contre-amiral depuis 1864, c'est un fidèle soldat toujours au poste, toujours prêt, laissant aux autres le soin de politiquer. Il fait son devoir, tout simplement.

Pendant le siège, il est resté à Paris et a tenu le ministère de la marine. On sait trop le beau rôle des marins et de leurs chefs pendant cette période néfaste pour que nous fassions l'éloge de celui qui les dirigeait.

CHRONIQUE

Le bruit court que le régime douanier va subir de nombreuses modifications. M. Ozenne serait, dit-on, chargé d'un travail dans ce sens. On ajoute qu'un groupe d'industriels et de négociants signe en ce moment une pétition en faveur du retour aux conventions de 1850.

M. Duranton, maire, et M. H. Prévost, maire-adjoint du 6^e arrondissement, viennent de donner leur démission.

Voici comment est composée la maison militaire du maréchal de Mac-Mahon : Le général Borel, chef d'Etat-major général;

Le colonel d'Absac, colonel d'état-major et premier aide-de-camp du maréchal; Le colonel Broye, aide-de-camp; Le lieutenant-colonel Robert, aide-de-camp;

Le chef d'escadron d'état-major de Vaugrenaud; De Bergues, officier de cavalerie. Jusqu'ici le maréchal n'a pris aucune disposition pour son organisation future à la présidence.

On parle de 94 sous-préfets qui seront changés ou cassés.

On fait beaucoup d'histoires et même de contes sur les projets que MM. Thiers et Casimir Périer avaient arrêtés pour le cas où la lutte qui les a jetés bas se serait terminée par leur triomphe. Quatre-vingts députés, disent avec assurance les nouvelles et bon nombre de journalistes, sans compter des hommes politiques hors rang, eussent été emprisonnés ou expulsés. Et pour que les plaintes fussent moins vives, plusieurs journaux que l'on nomme ou qui se nomment auraient été supprimés.

Il est hors de doute que M. Thiers et M. Périer, vainqueurs par le concours des radicaux, auraient été sur la pente des mesures arbitraires et n'eussent pas tardé à laisser le terrain libre aux violents; mais nous sommes convaincus que les gros projets qu'on leur attribue n'avaient nullement été arrêtés. Ils sont hommes à préparer sans le vouloir les voies aux gens de coups de main, mais non à les faire eux-mêmes. Soyons juste et reconnaissons que si le danger social était imminent le 24 mai, les dangers personnels ne l'étaient pas.

Dans une lettre écrite de Paris au *Nouveliste de Rouen* par un de ses principaux rédacteurs, nous remarquons le trait suivant qui peint son homme :

Après la nomination de Mac-Mahon comme président de la République, la gauche a poussé de véritables hurlements. M. de Pressensé, pasteur protestant, en s'adressant à un député de la Seine-Inférieure lui cria : Nous vous ferons une guerre à mort.

Nous l'acceptons, ministre de paix et de miséricorde, répond spirituellement celui-ci. Nous croyons que le spirituel député est M. Anisson-Duperron. Quant au mot du pasteur, il mérite de passer à la postérité.

LETTRE DE PARIS

(Correspondance particulière du Journal de Roubaix.)

Paris, 27 mai 1873.

Le Message du maréchal de Mac-Mahon produit partout la même bonne impression que celle causée déjà par la lettre de remerciements du nouveau chef de l'Etat. Il ne cherche pas, comme M. Thiers, à éluder la souveraineté de l'Assemblée. La confiance générale ne peut donc que se fortifier en voyant ce loyal accord entre le président et la majorité conservatrice.

L'entente s'établit entre les divers éléments qui composent le nouveau ministère sur le terrain de la défense de l'ordre social; il ne faut pas que l'esprit d'intrigue vienne se glisser dans le cabinet pour faire prévaloir des prétentions exclusives. Cette pensée d'union et d'impartialité doit présider à toutes les nominations administratives.

Le *Journal officiel* nous donne aujourd'hui un premier travail de remaniements préfectoraux; c'est celui qui avait été déjà préparé en partie par MM. de Goulard et Pascal. Il comprend dix révocations qui sont celles de MM. Audoy, préfet de l'Indre; de Brancion, de la Côte-d'Or; Dauzon, de Vaucluse; Amiard, de la Creuse; Dumarest, du Jura; Jousserandot, de la Marne; Vunont, de la Meuse; Philippe, de la Haute-Savoie; le général Laporterie, du Vau; Bilière, de l'Yonne.

Il y a 8 démissions qui ont été évidemment au-devant des révocations, ce sont celles de MM. Ferry, de la Haute-Garonne; Tenaille-Saligny, de la Charente-Inférieure; Camescasse du Cher; Foubelle, de la Corse; Oustry, d'Alger; Henblé, du Loir-et-Cher; Cyprien Chaix, des Hautes-Alpes; de la Jonquièrre, de la Corèze.

Il y a plusieurs des nominations de ces nouveaux préfets qui mériteraient bien quelques observations au sujet de l'esprit politique bien connu et de la tenue de certains d'entre eux.

Ces changements ne doivent pas en rester là. Je pourrais citer le préfet d'un département pas très-éloigné de Paris qui, le 23 mai, quand les dépêches officieuses faisaient pressentir le triomphe de M. Thiers, disait tout haut que ces députés de la droite n'avaient qu'à rien se tenir, car la république victorieuse leur infligerait un juste châtiement.

Les radicaux à Paris et dans les départements continuent à faire les morts depuis le coup légal de la majorité du 24 mai.

Ce n'est pas seulement pour obéir à la consigne envoyée de Paris, mais c'est aussi par prudence, car ils savent que sous le commandement du maréchal Mac-Mahon, l'armée sévirait vigoureusement.

Le mot d'ordre donné par M. Thiers est d'attendre les divisions qui, suivant lui, ne manqueront pas de s'établir dans le sein du ministère, et de s'organiser activement en vue des élections.

Loïn d'être battu et découragé, l'ex-président est plus vif, plus décidé que jamais à engager la lutte et à reprendre son éternel rôle d'opposition et de démolisseur; mais il trouvera à qui parler. Il n'a pas d'orgueil, il n'a que de la vanité et beaucoup de rancune.

L'ex-président ne tardera pas à voir que la majorité des 390 qui a nommé le maréchal de Mac-Mahon arrivera au chiffre de 430.

M. Magne s'occupe de préparer un exposé de la situation financière; il a réuni tous ses chefs de service et ils auraient donné des renseignements d'après lesquels cette situation serait bien loin d'être aussi favorable que l'a prétendu M. Thiers. On parle d'un déficit de 4 à 500 millions.

Les députés de la majorité agitent la question de l'utilité d'une prorogation pour laisser reposer le pays en évitant de nouveaux débats irritants et pour donner au gouvernement le temps de préparer les projets de lois et les réformes administratives. Mais cette idée de prorogation après déjà 6 semaines de vacances, rencontre de l'opposition par la crainte que cette suspension des travaux de l'Assemblée soit mal interprétée dans le pays.

Tous les entrepreneurs à Paris disent que depuis la retraite de M. Thiers la confiance renaît et que les travaux tendent à reprendre; ils ajoutent que les ouvriers radicaux paraissent très-déçus.

La réaction de la Bourse aujourd'hui était attribuée à des ventes considérables venues d'Allemagne par suite de la crise financière dans ce pays.

Il est arrivé aussi beaucoup d'ordres de vente de banquiers anglais qui avaient acheté en baisse au moment de l'élection Barodet et qui ont revendu dans les hauts cours.

P. S. — Les projets de prorogation sont décidément abandonnés, sur la demande même du gouvernement.

On annonce que le comte d'Harcourt, député, est nommé chef du cabinet politique du maréchal Mac-Mahon.

DE SAINT-CHÉRON.

Pèlerinage de Chartres.

Chartres, 26 mai.

Les cloches de la cathédrale séculaire de Chartres sonnent à toutes volées; elles annoncent la fête de demain. Toute la ville a un aspect d'allégresse. Les maisons se pavoiisent; les oriflammes de Marie flottent çà et là; les guirlandes de fleurs se balancent gracieusement dans les rues au-dessus de la tête des passants; une foule déjà considérable se presse dans la cathédrale, on prie, on chante des cantiques; les visages sont graves et joyeux; les coeurs sont remplis à la fois de tristesse et d'espérance; tant d'égaréments sont à expier, de si admirables retours semblent prochains!

Demain, un peuple de Francs viendra s'agenouiller au pied des autels de Marie immaculée et renouveler l'alliance des descendants de Clovis avec le Dieu de Clotilde. Le pèlerinage que nous contemplerons demain, offrira quelque chose de particulièrement touchant. La dévotion établie dans le sanctuaire de Chartres remonte de génération en génération jusqu'aux premiers siècles de notre histoire, jusqu'au temps même où les apôtres qui évangélisèrent la Gaule dissipèrent les obscures vaticinations druidiques à la lumière des vérités chrétiennes.

Demain, la France viendra ici affirmer qu'elle ne veut pas mentir à son passé, qu'elle ne se repaît pas de son passé, qu'elle ne veut pas oublier la vertu, la force et l'honneur, elle veut rechercher toutes ces choses qu'elle a perdues. Demain, la France viendra renouer ici ses traditions religieuses, et, marchant sur la trace de ses pères, donner à ses enfants l'exemple du relèvement dans les défaillances et de la protestation contre les blasphèmes.

L'histoire de notre malheureuse et chère patrie est un édifice magnifique dont Dieu occupe le centre et qu'il remplit de son incomparable majesté. De longues générations se sont abîmées sous ces voûtes; mais au siècle dernier elle est sortie de ce temple qu'elle a essayé de renverser. Les pierres qu'elle en a détachées sont retombées sur sa tête et la voilà aujourd'hui sans abri et ensablant.

Il faut qu'elle restaure l'édifice, qu'elle lui rende son ancienne splendeur, qu'elle y rentre et qu'elle y demeure. Nulle part ailleurs elle ne sera plus de la tempête. Elle y rentrera. Nous en avons le gage dans ces migrations innombrables vers les sanctuaires bénis dont nous voyons aujourd'hui le consolant spectacle.

Demain, la France du dix-neuvième siècle viendra donner la main à la France des siècles précédents. Quinze cents ans de prières serviront d'écho à ses prières, et Dieu, qui n'est jamais las de pardonner, lui rendra sa puissance des premiers âges en la voyant revenir à la foi des anciens jours.

Vingt mille pèlerins, ayant à leur tête quatorze évêques, sont attendus demain. Déjà un grand nombre sont arrivés. Les fêtes dureront deux jours.

P. LAPETRE.

P. S. — On lit dans les informations de l'Agence Havas :

Une centaine de députés doivent partir demain matin pour Chartres. Ils vont en pèlerinage à N.-D. de Chartres, le plus ancien sanctuaire de France dédié à la sainte Vierge, et seront de retour vers une heure pour la séance de l'Assemblée.

Nous recevons la dépêche suivante :

Chartres, 1h. 15, soir.

Les pèlerins sont arrivés en nombre de Versailles, de Paris, d'Orléans, de Blois, de

Tours, d'Angers. Ils ont défilé dans un ordre parfait.

A onze heures, a eu lieu la grand'messe solennelle à laquelle assistaient sept évêques.

Ce soir, il y aura grande procession. Le temps est couvert et il a fait grand vent.

ROUBAIX -- TOURCOING ET LE NORD DE LA FRANCE

La Commission du Cercle des Carabiniers Roubaisiens vient de recevoir de M. Dufour, président des Carabiniers de St-Quentin, le télégramme suivant :

« Heureux de vous annoncer que Roubaix a la médaille d'or. » Cette médaille a été remportée par quatre tireurs, délégués par le Cercle des Carabiniers Roubaisiens, MM. Aug. Barbaux, Edmond Scamps, Gustave Vouzelle et Emile Baas.

Les membres du Cercle ont décidé en assemblée générale d'organiser par actions un tir international pour le mois de juillet prochain.

Les actions sont de 50 francs. Nous faisons connaître aux Sociétaires que la liste de souscription est déposée au siège de la Société. Elle sera close le lundi 2 juin.

Une bonne nouvelle pour nos chemins de fer départementaux. L'administration de la Compagnie Lille-Valenciennes vient d'adresser à M. le préfet du Nord la lettre suivante :

Lille, le 26 mai 1873.

Monsieur le préfet, J'ai l'honneur de vous informer que, cédant aux nombreuses sollicitations des populations intéressées, notre conseil d'administration a décidé de revenir sur la résolution qui a fait l'objet de ma lettre du 27 avril dernier, n^o 22113/7533 et vous prie de la considérer comme nulle et non avenue.

Il compte sur le concours bienveillant du Conseil général pour faire valoir tous ses droits auprès du gouvernement et obtenir le maintien intégral du réseau qui a été concédé à notre Compagnie.

Veillez agréer, monsieur le préfet, etc. Au nom de la Compagnie du chemin de fer de Lille à Valenciennes et ses extensions. L'administrateur délégué, V. DESPRET.

Deux ouvriers maçons, occupés à la construction du nouveau peignage de MM. Morel et Co, sont tombés dans l'intérieur du bâtiment, d'une hauteur de quelques mètres. On n'a eu heureusement aucune blessure grave à constater chez les victimes de cet accident.

On annonce qu'un crime odieux a été commis lundi à Hérissones. Un homme de quarante ans a assassiné dans un champ une jeune fille de 12 ans, après lui avoir fait subir les derniers outrages. Le coupable a été arrêté.

Hier soir, deux gendarmes ont trouvé sur la route de Marcy une charrette abandonnée; le conducteur était étendu dans l'intérieur du véhicule, complètement ivre et dans l'impossibilité de répondre aux interrogatoires des gendarmes. Cheval et voiture ont été mis en fourrière et l'ivrogne qui sera gratifié de deux procès-verbaux, l'un pour ivresse, l'autre pour abandon de voiture sur la voie publique, a été déposé au poste de sûreté de la commune.

La police de Lille recherchait ce matin sur le marché aux chevaux, un cheval de luxe qui a été volé dans l'avant-dernière nuit, au préjudice de M. R... négociant en charbons rue Jacquart, à Roubaix. La valeur du cheval est estimée de 1,000 à 1,200 fr.

Les époux Derain, tisserands à Mouvaux, ont été désagréablement surpris dimanche soir en rentrant chez eux, de trouver la porte et les croisées de leur logis ouvertes, et de constater la disparition de toute leur garde-robe, contenant des effets d'habillement, linge, etc., le tout représentant une valeur de 350 francs. On recherche activement l'auteur de ce vol commis avec une rare hardiesse.

Dimanche soir, jour de la ducasse de Mouvaux, un rixe eut lieu dans cette commune entre plusieurs flamands; le principal agresseur le nommé Léopold Vanloo, terrassier son adversaire, quand se présente la garde-champêtre. A sa vue, Vanloo tourna sa fureur contre le gardé qui eut beaucoup de peine à se tirer des mains du forcené flamand; mais grâce à l'intervention de plusieurs habitants de l'endroit il a pu être arrêté et remis aux mains de la justice.

Un accident s'est produit hier dans l'établissement de M. Scrive à Marcy. Un jeune garçon de 13 ans, René Stora, a eu la main gauche prise dans un engrenage de métier. Cet accident n'est dû qu'à l'imprudence du jeune ouvrier dont la présence au milieu des machines n'avait pas sa raison d'être.

On annonce, de Macon, la mort de M^{lle} Coppens d'Honschoote, née de Lamartine.

L'exequat a été accordé à M. Roth Le Gentil (Charles-Xavier), nommé vice-consul d'Espagne à Cambrai.

M. Laville (Antoine-Léon, chef d'escadron au 2^e régiment de cuirassiers en garnison à Lille, vient d'être promu au grade d'officier dans la Légion d'honneur. Il était chevalier du 4 mai 1832. Il a 36 ans de services, 16 campagnes, 1 citation.

HOMŒOPATHIE.

M. Lamau, docteur en médecine de la Faculté de Paris, 63, rue de Sébastopol, à Roubaix, reçoit chez lui tous les jours de 2 heures à 4 heures.

En outre, spécialement pour les classes laborieuses, son cabinet est ouvert le jeudi de 7 heures à 8 heures du soir, et le dimanche de 8 heures à 9 heures du matin. Pour ces deux jours-là le prix de la consultation sera réduit à 1 franc.

Le docteur Lamau se rend à Tourcoing tous les jours à 10 heures du matin.

On peut le demander à toute heure à l'Hôtel du Cygne, qui recevra les adresses des personnes qui auraient besoin d'être visitées à domicile. 3941.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE.

Audience du 27 mai.

Président : M. CH. VERLEY. Juges : MM. LAMBE et LEBLAN.

Le journal le *Mémorial de Lille* est fondé en juillet 1859 au capital de 200,000 fr. représenté par 400 actions.

Les statuts de cette Société formée suivant l'acte reçu par M^e Défontaine, notaire à Lille, le 18 juillet 1859 sont que le but du journal est : le maintien et la défense des intérêts sociaux et religieux et de la politique gouvernementale.

M. Rabinel était le propriétaire du journal qu'il mettait en actions. Son rédacteur en chef était M. Destigny, et le gérant M. Désiré Boutteau.

Ce dernier disparut. M. Destigny est mort il y a quelques années.

En 1867, M. Mériaux devint gérant, et M. Rabinel, tout en restant le directeur politique du journal, prit pour le seconder M. Esparbié.

Sous l'empire la ligne du journal était toute tracée et le monopole des annonces légales et judiciaires remplissait les colonnes et permettait de donner aux actionnaires des dividendes de 12, 14, 20 et 22 0/0.

Mais depuis la chute de l'empire, les actions du *Mémorial* baissent et les plaintes des actionnaires commencent à s'élever.

Dans plusieurs réunions, des actionnaires importants crurent pouvoir attribuer aux articles bonapartistes dont le journal était rempli les nombreux désabonnements qui étaient survenus; on accusa M. Esparbié de ruiner le journal, et on lui demanda un changement dans sa ligne de conduite.

Le président de la société M. J. Defontaine, écrivait que la ligne du journal devait être dorénavant conservatrice et libérale, qu'il fallait faire peu neuve et n'afficher aucune préférence pour aucun parti. Il fallait faire de la politique expectante. M. Esparbié promit de se conformer à ces résolutions. Il s'éloigna même un instant, et un rédacteur fut envoyé de Paris qui se mit à faire dans le *Mémorial* l'éloge de M. Thiers, dont jusqu'alors ont critiqué vivement la politique.

Ces éloges adressés à M. Thiers finirent par fatiguer le Président du Conseil d'administration qui écrivit à M. Esparbié de rentrer. Celui-ci revint, et tout en promettant d'être sobre et très-moderé en ce qui concernait les bonapartistes, il mit une sourdine aux éloges adressés au Président de la République.

Les actionnaires devenaient de plus en plus mécontents; ils trouvaient encore M. Esparbié trop bonapartiste. Aussi, dans une réunion tenue en mars 1873 à la majorité, ils provoquèrent sa démission.

D'autres actionnaires, partisans de MM. Esparbié et Rabinel, protestèrent contre ce congé donné à leurs rédacteurs favoris par une demande en dissolution formée contre la société actuelle du journal le *Mémorial*.

Les demandeurs sont : 1^o La dame Turch, veuve Decroix, propriétaire à Lille; 2^o M. Narcisse Deroubaix, négociant à Lille;

3^o La demoiselle Emma Wermer, rentière à Paris; 4^o Camille Baignol, négociant à Bordeaux; 5^o Evariste Baignol, négociant à Saut-Jean-de-Luz;

6^o Amédée Chauvet, ancien conseiller de préfecture; 7^o Olivier Girard, aumônier de l'asile national de Vincennes.

Ils assignent devant le Tribunal de commerce de Lille MM. Mériaux et Co et M. Mériaux, tant en son nom personnel qu'en sa qualité de gérant de la Société.

Leur demande est soutenue par M^e Houzé de l'Aulnoit, avocat. La société Mériaux et Cie qui résiste à la demande en dissolution, a pour avocat M^e Gustave Théry.

Avant l'audience de ce jour sont intervenus : 1^o M. Rabinel, propriétaire à Paris; 2^o M. Esparbié, journaliste à Lille; 3^o M. Alfred Duroyon, receveur de rentes à Lille, agissant en leur qualité d'actionnaires.

Ils sont représentés par M^e Delemer, avocat. Ils prennent les mêmes conclusions que les demandeurs originaires.

Enfin, à l'audience de ce jour, M^e Ovi-gneur, avocat, comparait au nom de : 1^o MM. Alfred Motte; 2^o Charles Roussel; 3^o Grimonprez-Delaoutre; 4^o Motte-Bossut; 5^o Watline-Bossut; 6^o Bayart-Cuvellier; 7^o Villers; 8^o Hubert Carpenfier; 9^o Castel, tous demeurant à Roubaix.

Ces messieurs, actionnaires du *Mémorial*, demandent à intervenir dans l'instance pendante. Ils repoussent la demande en dissolution et se joignent, par conséquent, à M. Mériaux.

L'audience débute par une escarmouche à laquelle toutes les parties prennent part. Par un premier jugement, le tribunal repousse la demande d'intervention faite par MM. Alfred Motte et consorts.